



ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
DE TOURNAI

Service enseignement

Tournai, le 15 janvier 2025

Objet : Interdiction de fumer aux abords des écoles

Chers parents,

Avant toute chose, nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, le meilleur pour l'année 2025 ; que ces derniers s'épanouissent pleinement dans notre réseau scolaire communal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi impose une interdiction de fumer à 10 mètres à proximité de l'entrée des écoles. Pour la santé des enfants et de toutes et tous, nous vous remercions par avance de respecter cette disposition.

De manière générale, nous tenons à souligner que nous sommes à votre disposition pour toute demande, que ce soit via votre direction d'école ou auprès du service enseignement: [enseignement@tournai.be](mailto:enseignement@tournai.be)

En vous remerciant par avance pour votre collaboration et votre confiance.

Veuillez accepter, chers parents, nos salutations distinguées.

Le Directeur général adjoint

Nicolas DESABLIN

L'Echevine de l'enseignement

Natacha DUROISIN

La Bourgmestre

Marie Christine MARGHEM

Agent traitant : Thierry SCIERA • Chef du service Enseignement

Tél. : +32 (0) 69/ 33.22.23

Email : [thierry.sciera@tournai.be](mailto:thierry.sciera@tournai.be)

Rue Saint-Martin 52 • B-7500 Tournai

Tél. : +32 (0)69/33.22.11

TOURNAI.be

Toute la correspondance est à adresser à Madame la Bourgmestre

